



Section française, DEI-France
21 rue Cujas 75005 PARIS;
contact@dei-france.org

Les 400000, et après ?

Par Hélène Cornière

«*Le changement, c'est maintenant*», affirmait François Hollande à l'occasion de sa candidature à la dernière présidentielle. Les associations et services liés à la protection de l'enfance ont adopté l'idée. «*400 000 mineurs, d'où le nom du mouvement, doivent être protégés par les pouvoirs publics inconditionnellement et de manière équitable dans tous les départements*», ont-ils revendiqué le 5 septembre 2025.

À juste titre. Au plan humain bien sûr, mais aussi juridique. Ainsi, la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise «*que l'état s'engage à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien être*». Décentralisation ou pas. Ils sont donc déjà descendus dans la rue au mois de mai 2025 dans les grandes villes de France. Pour faire valoir leur devoir de réinterpellation. De réelles perspectives ?

Une avancée collective

Complet, minutieux, propositionnel, le rapport parlementaire relatif à la protection de l'enfance brosse un vrai tableau de cette dernière¹. Et s'il avait redonné de l'élan aux opérateurs ? Il semble que ce soit le cas. **Jean Pierre Rosenczveig** et **Claude Roméo**, respectivement ancien magistrat de la jeunesse et ancien conseiller auprès des ministres de l'enfance donnent le ton.

«*C'est un message fort sur la gouvernance et les responsabilités publiques. Il nous revient, comme citoyens, de faire pression sur les politiques*», commente le premier à propos de l'investigation pré citée. Le second soutient aussi une mobilisation... générale. «*Le président de la république avait promis de faire de la protection de l'enfance une priorité. Ce n'est pas la nomination d'une Haute Commissaire, sans budget ni administration, qui changera la situation d'un système à bout de souffle. Alors reste l'action conjointe des professionnels ; des élus, de la population pour exiger la mise en œuvre des 96 propositions de la commission....adoptée à l'unanimité. C'est la seule issue*», déclare-t-il.

¹ Assemblée nationale, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance*, 1^{er} avril 2025, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cease/l17b1200-ti_rapport-enquete. Mme. Mme Isabelle SANTIAGO, rapporteure.

Ces affirmations donnent déjà lieu à des déclinaisons concrètes. Autre point positif : *«les revendications font consensus entre les différentes organisations»*, explique **Mme Mons**, présidente du CNAEMO². *«La manifestation des 400000 a permis de rompre avec l'invisibilité de notre secteur. Lors de ce mouvement, certains ont été reçus en préfecture pour évoquer nos fortes préoccupations. Nous espérons qu'elles remonteront jusqu'à l'état par ce vecteur. Nous avons décidé de rester mobilisés dans les mois à venir. Ainsi nous n'excluons pas d'organiser une autre manifestation de ce type»*, ajoute-t-elle.

Au delà des quatre revendications exprimées au mois de mai ? Celles ci concernaient déjà la fin des listes d'attente, le réinvestissement de l'aide aux familles, la réhabilitation des prises en charge jeunes majeurs, et la reconnaissance du déclassement des travailleurs sociaux. Une évidence : la lutte contre ce dernier pourrait impacter positivement le second point.

Mr Da Costa, de la **CNAPE**³, se réjouit tant du sursaut collectif que de son retentissement. Il s'agit en effet *«d'un mouvement fédérateur, divers dans sa composition, d'un plaidoyer général et consensuel, tourné vers l'action militante inédite dans son ampleur, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique forte»*, explique-t-il. Annoncé par **Didier Tronche**, président du même organisme, à l'occasion d'un édito percutant dans le magazine de cette entité. On dit souvent qu'il ne peut pas y avoir un ministère par vicissitude, mais *«l'enfance n'est pas un problème, ce qui en pose est de la rendre invisible alors qu'elle représente l'avenir de notre société comme pour toute autre, civilisée, ayant ratifié la CIDE»*.

Dans cet état d'esprit, *«le collectif appelle l'État à prendre ses responsabilités, d'abord en restaurant le principe d'égalité devant la loi, donc l'application de celle-ci par le biais des décisions de justice»*, ajoute Mr Da Costa. C'est déjà un grand pas contre l'indifférence dont l'État semble avoir fait preuve, malgré les obligations qui lui incombent, à cet égard.

Des limites à surmonter

Il reste à affiner les stratégies, lors des prochains échanges relatifs à la suite du mouvement. Par exemple, Mr Da Costa s'interroge quant à la pertinence d'une prochaine mobilisation *«physique»*, laquelle a d'ailleurs été inégale selon les territoires. Elle pourrait, de son point de vue, provoquer l'inverse du but recherché, à savoir l'essoufflement du mouvement.

Mais le principe n'est pas écarté, comme l'a précisé Mme Mons, présidente du CNAEMO, laquelle doute d'un changement radical à court terme. *«Je ne pense pas que les choses bougent réellement dans les mois qui viennent. La situation est enkystée depuis trop longtemps. Les départements sont étranglés par les dépenses qui leur incombent. L'engagement de l'état s'impose»*, précise-t-elle.

Au point que *«le secteur associatif habilité, qui assure 80% des actions éducatives risque de ne plus pouvoir assurer ses missions, voire est menacé tout simplement de disparition»*, déplore Claude Roméo. Lequel regrette l'absence de représentants syndicaux de salariés. *«Il y a eu un boycott de leur part parce qu'ils refusaient la présence de la NEXEM, organisation des employeurs des établissements non lucratifs»*⁴, explique-t-il.

La seconde n'aurait elle pas été assez attentive aux revendications, sûrement légitimes, des premiers, ou ceux ci n'ont-ils pas perçu qu'il s'agissait d'une cause commune, qui n'empêchait pas l'expression des requêtes dans un autre cadre ?

Olivier Treneul, co-secrétaire national de la Fédération SUD Collectivités Territoriales et travailleur social à l'ASE du Nord, déplore que l'organisation du collectif des 400.000 soit

² Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (<https://cnaemo.com/>)

³ Convention nationale des associations de protection de l'enfant (<https://www.cnape.fr>)

⁴ <https://nexem.fr/>

«trustée» par les entités patronales, employeurs du secteur social et médico-social :

«Notre organisation syndicale nationale a fait le choix de s'associer à l'initiative du 15 mai. Nous ne sommes pas officiellement membres du collectif des 400 000 mais nous n'avons pas attendu cette initiative pour combattre aux côtés d'autres organisations comme le Syndicat de la magistrature, le Comité de vigilance des enfants placés ou le Syndicat des avocats de France.

«Nous sommes mobilisés depuis très longtemps, à travers de nombreux et importants mouvements de grève (dès 2018) pour la prévention et la protection de l'enfance avec nos collègues de terrain et avons porté leur parole jusqu'à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Commission d'enquête parlementaire. Nous avons pris contact localement avec le collectif des 400 000 pour proposer d'organiser l'action du 15 mai ensemble. Nous n'avons eu aucune réponse et il a fallu jouer des coudes, comme à Lille par exemple, pour que la parole des professionnels de terrain soit portée au milieu de déclarations consensuelles de directeurs généraux et présidents d'associations. Pourtant, dans plusieurs grandes villes des travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Protection maternelle infantile, de l'Aide sociale à l'enfance et des services de polyvalence de secteur se sont mobilisés.».

Il affirme comprendre les positions de certaines organisations syndicales des professionnels du secteur associatif qui trouvent illégitime la posture d'organisations comme NEXEM (le MEDEF du social) : *«C'est gonflé d'affirmer d'un côté la nécessité de se battre pour la reconnaissance des travailleurs sociaux et médico-sociaux de la prévention et de la protection de l'enfance et dans le même temps d'attaquer les conditions de travail et de rémunération à travers le démantèlement des conventions collectives où le recours à l'intérim et au recrutement de personnels précaires».*

Pour Olivier Treneul, la réponse est simple : il s'agit bien d'une absence de volonté politique : *«l'État et les Départements sont responsables de l'état catastrophique de la chaîne de prévention et de protection de l'enfance. Notre secteur souffre des mêmes maux que l'hôpital public. Tous les métiers du soins, et plus largement les services publics, sont victimes des choix budgétaires et donc politiques des gouvernements successifs et des exécutifs départementaux qui appliquent la même doctrine. Tous les rapports sortis ces derniers mois concluent à la même chose. Il est donc temps d'arrêter de se demander ce qui nous arrive. Les responsables sont identifiés et confondus. Il faut maintenant nommer clairement les choses et combattre leur politique mortifère».*

Certains, tels Mr Da Costa, trouvent dommageable une représentation insuffisante des parlementaires au sein du mouvement. Une contradiction eu égard à leur adhésion transpartisane massive aux propositions issues de la commission d'enquête réalisée à l'initiative d'Isabelle Santiago⁵. D'autant que Didier Tronche affirme vouloir se positionner en tant que force de proposition à leur égard comme à celui du Haut Commissariat.

En effet, malgré ces avancées indéniables, le combat va être rude et devra s'inscrire sur le long terme.

Ainsi, on se pose tous la question suivante : *«où est la frontière entre des réalités économiques indéniablement difficiles, tant pour les départements que pour l'État, lequel ne cesse à cet égard de défrayer la chronique, et... l'absence de volonté politique ?»* Dans ce contexte, Mr Da Costa estime que pour construire un rapport de force efficace dans la rue, *«nous aurons à poursuivre un effet massif de sensibilisation du grand public, mais il nous faudra aussi nous allier à d'autres grandes causes, comme les violences faites aux femmes,*

⁵ Voy. note 1

qui ont parfois une culture plus vivace dans notre secteur».

Il fait aussi remarquer que le collectif repose largement sur l'action bénévole d'acteurs très lourdement impliqués dans le cadre de leurs fonctions professionnelles respectives. C'est aussi un coût financier très largement porté par la CNAPE... alors qu'il va falloir tenir dans la durée.

Pourtant face à l'enjeu, une seule alternative.

Resserrer les coudes au bénéfice des 400000 !